



1^{er} août 2020

En raison du COVID-19 et afin de protéger au mieux sa population, la Municipalité de Bofflens a pris la décision **d'annuler les festivités du 1^{er} août.**

Nous regrettons de ne pouvoir partager cette fête avec vous, mais nous nous réjouissons d'avance de vous retrouver l'année prochaine afin de célébrer notre journée nationale en votre compagnie.

Horaires d'ouverture

Pour rappel, le bureau communal est à nouveau ouvert avec une petite **modification dans les horaires.**

Le greffe municipal n'est plus ouvert les mardis matin. A la place, Mme Marie-Joëlle Ulmer, secrétaire ad intérim, vous reçoit avec plaisir, le mardi en fin de journée.

Lundi
18h00 – 18h30



Mardi
~~9h00 – 11h30~~
17h00 – 19h00

Si ces horaires ne devaient pas vous convenir, n'hésitez pas à prendre rendez-vous par téléphone (024 441 03 60) ou e-mail : bofflens.greffe@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Juillet 2020

Élections municipales – Répartition des dicastères

Suite à l'élection, le 21 juin dernier, de M. Kilian Rustichelli en qualité de Conseiller Municipal, les dicastères ont été réorganisés et répartis ainsi :

Magali Descombes – Vice-Syndique

Administration Générale, Eau potable, Épuration et Forêts
(Suppléante : Mme Muriel Vuagniaux)

076 477 38 16

Christophe Mégroz – Municipal

Routes, Chemins, Police des Constructions, Travaux publics et Bâtiments
(Suppléante : Mme Magali Descombes)

079 342 23 40

François Pittet – Municipal

Finances, Domaines, Eclairages publics et Déchets
(Suppléant : M. Kilian Rustichelli)

079 212 27 69

Muriel Vuagniaux – Municipale

Affaires sociales et Santé, Gaz, Ecoles, PCI et Défense incendie
(Suppléant : M. François Pittet)

078 714 06 78

Kilian Rustichelli – Municipal

Police, Cimetières et Cultes, Culture et Tourisme et Protection des Arbres
(Suppléant : M. Christophe Mégroz)

079 378 64 39

L'élection d'un(e) Syndic(que) s'effectuera le dimanche 23 août 2020 selon les informations de l'arrêté de convocation de la Préfecture. Nous vous informons qu'une **élection tacite est possible** tant au premier qu'au deuxième tour. Plus d'informations suivront prochainement.

Nouveau dicastère

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, un **nouveau dicastère** fait son apparition à la Municipalité. Il s'agit de la « **Protection des Arbres** ».

Derrière ce nom étrange se trouve simplement le **règlement communal** sur la protection des arbres ainsi que les autorisations d'abattage.

Ce règlement, adopté en 2018, vise à **protéger les arbres** de 20cm de diamètre et plus, ainsi que les **cordons boisés**, les **boqueteaux** et les **haies vives** qui font la beauté de notre village.

Ainsi, tout propriétaire doit impérativement demander **une autorisation à la Municipalité** avant d'abattre ou déraciner ces arbres protégés et ce, **même s'il se trouve sur une propriété privée**.

Jusqu'à présent, ce règlement et les autorisations y relatives étaient compris dans le dicastère des « forêts » sous l'égide de Mme Descombes. Désormais, pour toutes questions à ce propos, nous invitons les habitants de Bofflens à prendre contact avec M. Rustichelli.

(Vous trouverez ce règlement ainsi que les formulaires utiles sur le site internet de la commune www.bofflens.ch dans le menu « officiel » et « règlements communaux »).

